



Département du Calvados
Commune d'Argences
Extrait de la séance du 2 février 2025

L'an deux mille vingt-six, le 2 février, à dix-neuf heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, en mairie, salle du conseil municipal, sous la présidence de Thomas LEROY.

Date de convocation : 27 janvier 2026

Date d'affichage : 27 janvier 2026

Nombre de conseillers

En exercice : 27

Présents : 22¹

Procurations : 5

Quorum : 14

¹Arrivée de Madame Lydie MAIGRET et Monsieur Jacques-Yves OUIN à 19h13

Etaient présents

M. Nicolas ESNAULT, M. Gilbert GEMY, Mme Florence GUERIN, M. Gaël LEBOUCHER, Mme Marianne TURPIN, M. Thomas LEROY, Mme Lydie MAIGRET, adjoints au Maire,
Mme Martine BUTEUX, M. Emmanuel BERTHELOT, Mme Virginie COISEL, M. Dominique DELIVET, Mme Brigitte FIQUET-ASSIRATI, M. Eric LEFEBVRE, M. Richard MARTIN, Mme Stéphanie PACCAUD, M. Raphaël RIOLON, Mme Monique SIMONNET, M. Mathias DUBOURGUAIS, M. Gilbert LABOUROT, M. Adrien LECERF, Mme Stéphanie SALERNO et M. Jacques-Yves OUIN.

Absents avec procuration de vote

Mme Marie-Françoise ISABEL à M. Thomas LEROY, M. Franck CENDRIER à M. Nicolas ESNAULT, M. Didier GODEFROY à M. Raphaël RIOLON, Mme Christelle BEAUDOUIN à Mme Marianne TURPIN et Mme Delphine VAUGEOIS à M. Emmanuel BERTHELOT.

Absent sans procuration de vote

/

Secrétaire de séance

Monsieur Raphaël RIOLON

Délibération n°2026-005 Débat d'orientation budgétaire 2026

Rapporteur Lydie MAIGRET

Conformément à l'article L.2312-1 du Code général des collectivités territoriales, le débat d'orientation budgétaire (DOB) doit avoir lieu, chaque année, dans les deux mois précédant l'examen du Budget Primitif.

Il permet à l'assemblée délibérante :

- d'être informée sur le contexte économique et financier,
- de discuter des orientations budgétaires préfigurant les priorités qui seront affichées dans le Budget Primitif,
- d'être informée sur l'évolution de la situation financière de la collectivité.

Document budgétaire par nature, les orientations budgétaires marquent la première étape du cycle budgétaire (qui s'achève avec le compte financier unique présenté l'année suivante) et sont distinctes du budget primitif qui a pour objet de détailler l'affectation des crédits conformément aux priorités de l'équipe municipale.

Le débat d'orientation budgétaire n'a aucun caractère décisionnel et ne donne pas lieu à un vote.

Le document portant débat d'orientation budgétaire pour l'année 2026 fait l'objet d'un support distinct qui figure en pièce jointe.

Il est proposé par le Conseil Municipal de prendre acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire 2026.

LE CONSEIL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Présents	22	Procurations	5	Votants	27
Abstentions	0	Contre	0	Pour	27

- **PREND ACTE** de la tenue du débat d'orientation budgétaire 2026 ;
- **PREND ACTE** de la présentation du rapport d'orientation budgétaire joint à la présente ;
- **DONNE POUVOIR** à Madame le Maire ou son représentant de signer les documents correspondants et plus généralement pour prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,
Marie-Françoise ISABEL
Maire





ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026

La tenue du débat d'orientations budgétaires (DOB) est obligatoire dans les régions, les départements, les communes de plus de 3 500 habitants, leurs établissements publics administratifs et les groupements comprenant au moins une commune de plus de 3 500 habitants (articles L. 2312-1, L. 3312-1, L. 4311-1, et L. 5211-26 du code général des collectivités territoriales). Il doit avoir lieu chaque année, 10 semaines maximum avant l'adoption du budget primitif.

Ce débat permet à notre assemblée délibérante d'être informée de l'évolution de la situation financière de la ville, de mettre en lumière certains éléments bilanciels rétrospectifs et de discuter des orientations budgétaires qui préfigureront les priorités qui seront affichées dans le budget primitif.

Le débat d'orientations budgétaires ne donne pas lieu à un vote, mais définit les grandes orientations du budget primitif 2026.

S'il contribue à l'information des élus, ce débat constitue également un exercice de transparence vis-à-vis de la population.

Pour rappel, le Budget Primitif 2026 sera soumis au vote en février 2026, en même temps que le Compte Financier Unique.

Sommaire

1. Eléments de contexte économique et législatif, situation financière des collectivités

- 1.1. La croissance mondiale oscillerait entre 2,9 % et 3,1 %
- 1.2. Les moteurs de la croissance française
- 1.3. L'économie normande
- 1.4. Situation financière des collectivités territoriales

2. Le Projet de Loi de Finances pour 2026

- 2.1. Contexte politique
- 2.2. Continuité de fonctionnement

3. La situation budgétaire et comptable de la Ville

- 3.1. Le budget principal – résultats provisoires de l'exercice 2025
 - 3.1.1. Section d'investissement
 - 3.1.2. Section de fonctionnement
- 3.2. La dette
- 3.3. La masse salariale
 - 3.3.1. Les effectifs de la collectivité
 - 3.3.2. Les chiffres clés
 - 3.3.3. Les impacts législatifs

4. 2026 : Conforter les engagements pris et préparer la ville de demain

- 4.1. Travaux, voirie et cadre de vie
- 4.2. Environnement, réseaux et sécurité
- 4.3. Administration générale et ressources humaines
- 4.4. Affaires scolaires et jeunesse
- 4.5. Communication, informations
- 4.6. Solidarité et affaires scolaires
- 4.7. Culture et animations
- 4.8. Associations

1. Éléments de contexte économique et législatif, situation financière des collectivités

1.1 La croissance mondiale oscillerait entre 2,9 % et 3,1 %, moins dynamique que prévu, en raison des tensions commerciales et des fragilités persistantes dans certaines économies.

L'économie mondiale a fait preuve d'une certaine résilience face aux différents chocs des quatre dernières années. Le rythme de désinflation, les futures politiques budgétaires et monétaires et l'évolution des tensions géopolitiques et commerciales constituaient autant de menaces qui hypothéquaient la fragile reprise attendue. Ces menaces se sont aujourd'hui exacerbées par le relèvement des droits de douane par les Etats-Unis à l'encontre de ses partenaires commerciaux et les incertitudes politiques dans les différents pays comme en France.

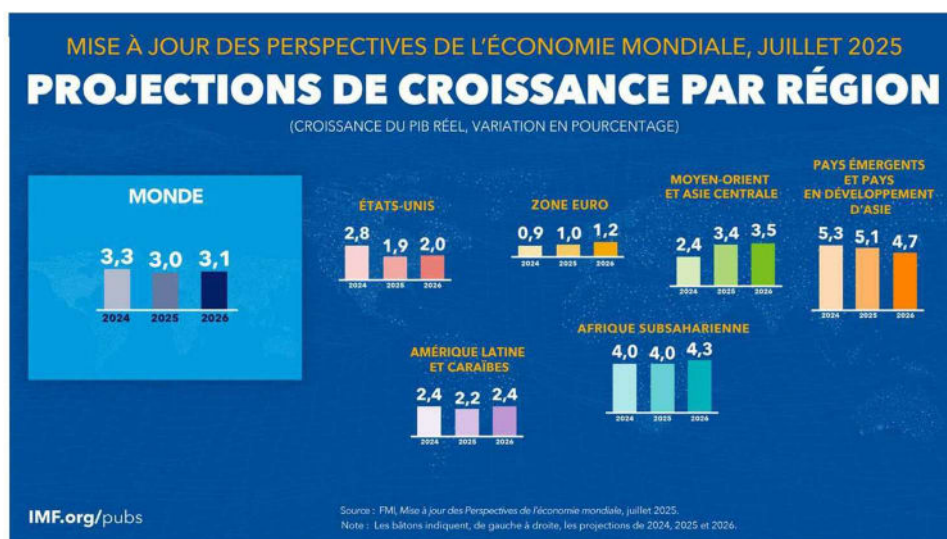
a) *Des droits de douane américains qui atteignent 25 % contre 10 % précédemment et des accords toujours en attente.*

Dès janvier 2025, le Président Trump a engagé une réforme commerciale, fondée sur une augmentation des tarifs douaniers, afin d'une part, de réduire les déficits de la balance commerciale avec ses principaux partenaires, (notamment la Chine, l'Union Européenne, le Mexique, le Canada) et d'autre part, de renforcer la souveraineté économique américaine.

En moyenne, les droits de douane américains sont passés de 10 % (avant le 2 avril) à 25 %, soit une augmentation proche de 150 %.

b) *Une croissance mondiale toujours tirée par les économies émergentes, une croissance atone des pays avancés.*

Les revirements des annonces américaines, ont accru les incertitudes et renforcé les comportements attentistes des acteurs économiques. Néanmoins, la croissance mondiale devrait atteindre 3,0 % contre 2,8 %. Pour 2026, une croissance de 3,1 à 3,2 % est attendue.



L'économie de la zone euro, restée modeste en 2024 entre +0,7 et +0,9 % serait un peu plus dynamique en 2025 à +1 % et 1,2 % en 2026.

c) Les aléas qui pèsent sur les perspectives de croissance 2026 sont identiques à ceux de 2025.

Les principaux aléas de la croissance 2026 demeurent ainsi les mêmes qu'en 2025 : persistance et aggravation des tensions géopolitiques, des tensions commerciales, risques climatiques, dégradation des finances publiques.

Tous les instituts d'analyse rappellent que leurs projections sont soumises à de nombreux aléas tant sur le plan international que domestique.

En premier lieu, la situation commerciale mondiale reste instable. Même si certains accords ont été conclus, des négociations sont encore en cours, notamment vis-à-vis de la Chine.

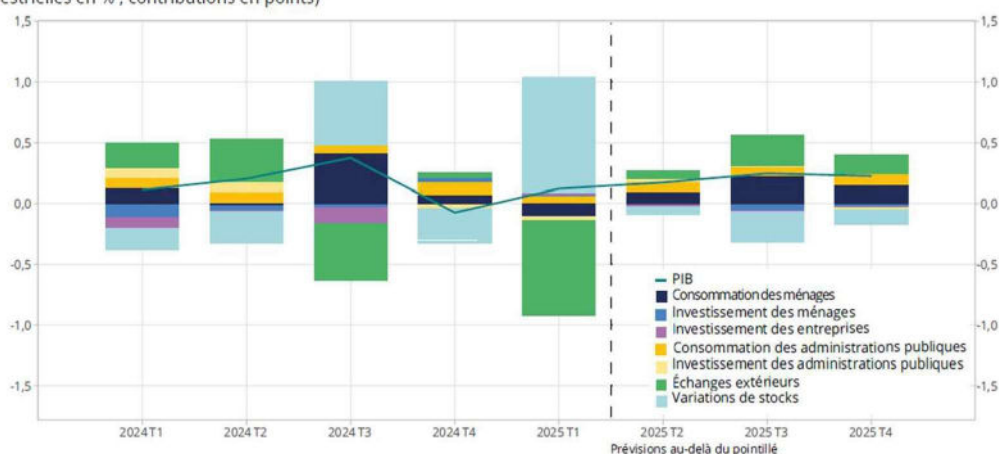
Les tensions géopolitiques, en particulier au Proche-Orient et en Ukraine, continuent de représenter des foyers d'instabilité. Elles sont susceptibles d'entraîner des hausses des prix de l'énergie et des coûts logistiques.

1.2 Les moteurs de la croissance française sont en panne en 2025, impactés également par la hausse des droits de douane et l'incertitude, mais un raffermissement serait attendu en 2026

Après avoir progressé de 1,1 % en 2024, l'économie française, freinée notamment par une inflation modérée qui pèse sur la dynamique de reprise, ne devrait pas dépasser les +0,6 % de croissance en 2025, alors que les prévisions de début d'année tablaient sur 0,9 %.

► 2. Variations trimestrielles du PIB et contributions des principaux postes de la demande

(variations trimestrielles en % ; contributions en points)



Lecture : au deuxième trimestre 2025, le PIB augmenterait de 0,2 % par rapport au premier trimestre ; la contribution de la consommation des ménages à cette évolution serait d'environ +0,1 point.

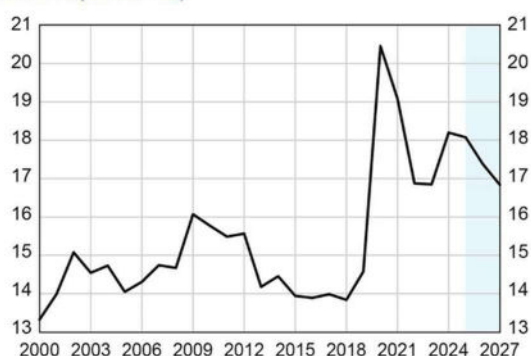
Source : Insee.

La demande intérieure diminue par rapport à 2024, avec une consommation des ménages en léger repli (+0,7 %, contre +1 % en 2024), malgré une inflation durablement basse (+1 % prévu en fin d'année 2025).

La hausse du pouvoir d'achat l'année précédente, estimée à +2,5 % portée par les indexations sur l'inflation, n'a pas entraîné une hausse de la consommation similaire, mais seulement à hauteur de +1 %. Le surcroît de pouvoir d'achat a davantage alimenté l'épargne, qui a atteint encore des niveaux record.

Graphique 8 : Taux d'épargne des ménages

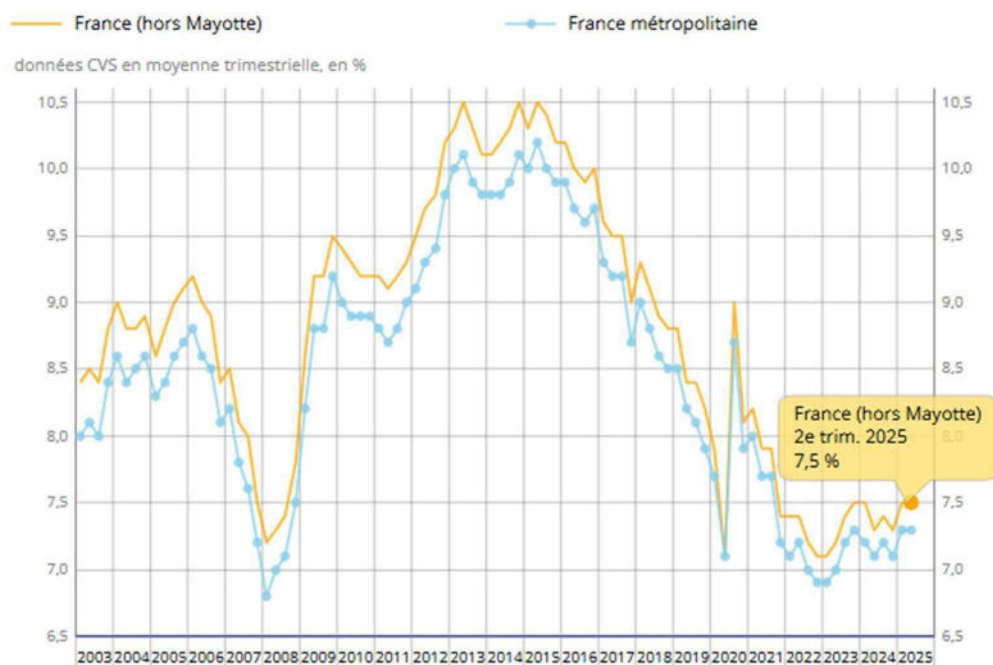
(en % du revenu disponible brut)



Sources : Insee jusqu'en 2024, projections Banque de France sur fond bleuté.

Les indicateurs relatifs au marché du travail montrent des signes de ralentissement, notamment en matière d'emploi. Sur un an seulement 43 000 emplois nets ont été créés contre plus de 243 000 l'année précédente. Bien que les taux d'emploi (69,5 %) et d'activité (75,1 %) des 15-64 ans aient atteint leur plus haut niveau depuis 1975, leur progression au premier trimestre 2025 s'avère deux fois inférieure à la tendance attendue, traduisant l'essoufflement de la dynamique.

Taux de chômage au sens du BIT



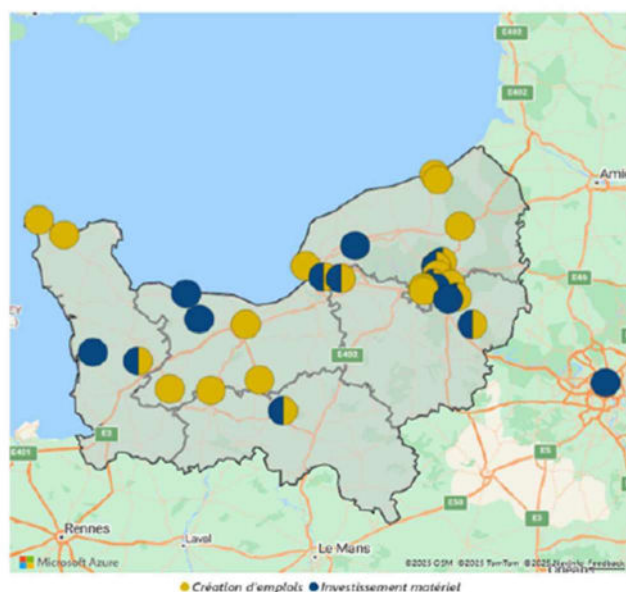
Estimation à +/- 0,3 point près du niveau du taux de chômage et de son évolution d'un trimestre à l'autre.
Champ : personnes de 15 ans ou plus, vivant en logement ordinaire.
Source : Insee, enquête Emploi.

1.3 L'économie normande est de nouveau morose, même si des signes de reprise dans certains secteurs apparaissent au 1^{er} trimestre 2025.

L'atonie de la croissance française se retrouve également en Normandie, même si certains signaux de reprise, notamment dans l'investissement industriel, laissent entrevoir un regain de dynamisme.

La dynamique d'implantation de nouveaux sites industriels observée fin 2024 se confirme au 1^{er} trimestre 2025. Plus de 44 projets industriels potentiels ont été recensés dans la presse économique, représentant plus de 312 millions d'euros d'investissement et une perspective de 1 495 créations d'emplois. Ces projets concernent huit secteurs parmi lesquels les énergies renouvelables, la sous-traitance industrielle, la pharmacie et la santé, l'agroalimentaire, la cosmétique, la logistique, la mobilité, l'aéronautique.

Cartographie des projets potentiels du 1^{er} trimestre 2025



Concernant le marché du travail la situation se stabilise. Au 1^{er} trimestre 2025, le taux de chômage en Normandie s'est maintenu à 7,1 % de la population active, soit légèrement en dessous du niveau national, qui s'établit à 7,2 %.

Figure 1 – Taux de chômage au 1^{er} trimestre 2025 par région métropolitaine

Taux de chômage au 1^{er} trimestre 2025 (en %)

Taux de chômage
7,3 ou plus
De 6,6 à moins de 7,3
Moins de 6,6

France métropolitaine : 7,2

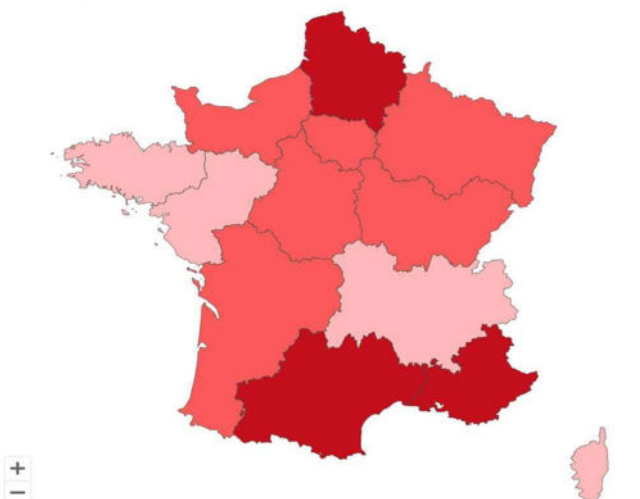


Figure 6 – Évolution du taux de chômage



Au 1^{er} trimestre 2025, à l'exception de l'Orne, les départements normands affichent un taux de chômage quasi-stable sur 1 an.

Taux de chômage au 1^{er} trimestre 2025 dans les départements normands :

Département	1er trimestre 2025 (en %)	1er trimestre 2024 (en %)	Évolution sur 1 an (en point)	1er trimestre 2023 (en %)
Seine-Maritime	8,1	8,0	0,1	7,4
Eure	7,0	7,1	-0,1	6,7
Orne	7,0	6,8	0,2	6,3
Calvados	6,7	6,6	0,1	6,2
Manche	5,3	5,3	0,0	5
Normandie	7,1	7,0	0,1	6,6
France métropolitaine	7,2	7,2	0	6,9

En dépit d'un rythme de défaillances d'entreprises historiquement inférieur à la moyenne nationale sur le long terme, la Normandie connaît une hausse marquée des cessations d'activité.

Entre 2023 et 2024, près de 2 700 dépôts de bilan ont été constatés, progressant de 21,4 % en Normandie, un rythme supérieur à celui de la moyenne nationale (+17,4 %).

La dynamique régionale est contrastée selon les départements. Le nombre de défaillances dans le Calvados, se stabilise en 2024, avec 579 cas recensés, soit +3,4 %, tandis que la Seine-Maritime concentre à elle seule près de 1 095 défaillances, soit la plus forte hausse régionale en 2024 (+34,5 %).

Figure 4 – Nombre et évolution des défaillances d'entreprises par département

Zonage	Défaillances en 2024 (nombre)	Évolution entre 2023 et 2024 (%)
Calvados	579	3,4
Eure	478	20,7
Manche	318	14,0
Orne	190	32,9
Seine-Maritime	1 095	34,5
Normandie	2 660	21,4
France entière	66 088	17,4

Note : Données brutes, en date de jugement.

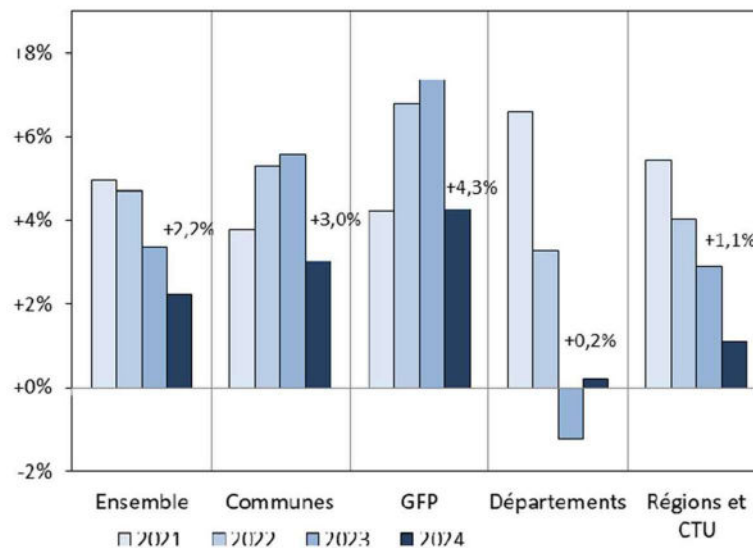
Source : Fiben, Banque de France.

1.4 Une situation financière toujours favorable pour le bloc communal, qui s'érode pour les régions, et qui se dégrade pour les départements.

La situation financière des collectivités territoriales avait particulièrement divergé en 2023. En témoignait l'augmentation de l'épargne brute des communes et intercommunalités, tandis que celle des régions était en repli, et celle des départements en nette dégradation. Cette divergence s'est accrue en 2024, même si les finances des collectivités restent solides.

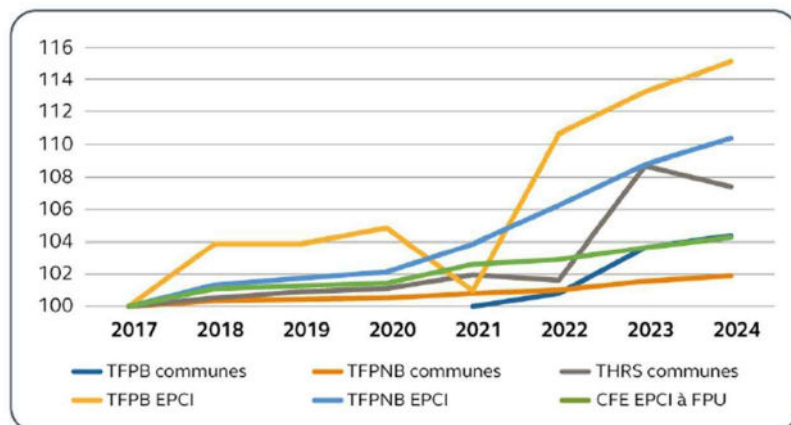
Comme l'année précédente, l'augmentation des recettes de fonctionnement est plus importante pour le bloc communal (de +3 % pour les communes et +4,3 % pour les groupements à fiscalité propre), elle est plus modérée pour les régions (+1,1 %) et quasi inexistante pour les départements (+0,2 %).

GRAPHIQUE 9 - TAUX DE CROISSANCE ANNUEL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT SELON LE NIVEAU DE COLLECTIVITÉS



Source : DGCL. Données DGFIP. Budgets principaux.

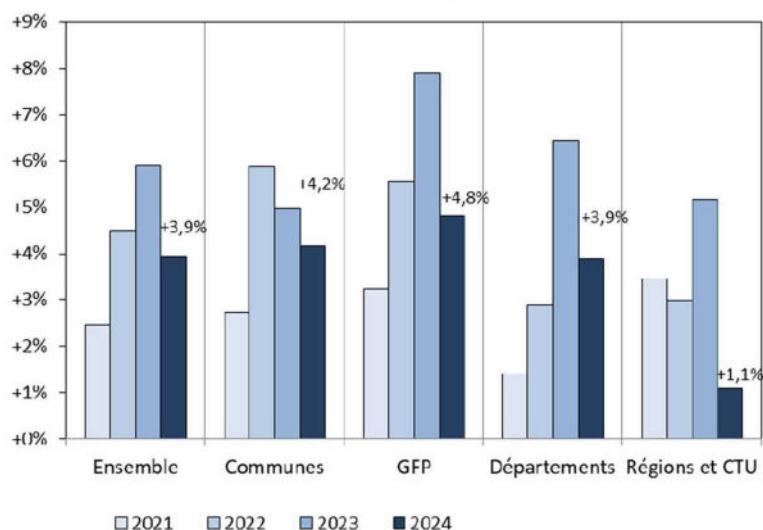
Graphique n° 12 : évolution des taux moyens des impôts directs locaux affectés au « bloc communal » entre 2017 et 2024 (base 100 en 2017⁶⁴)



Source : Cour des comptes, d'après des données de la DGFtP

Les dépenses de fonctionnement augmentent de façon plus modérée de près de 4 %. Le recul de l'inflation en 2024 conduit à une augmentation plus modérée de 3,9 % des dépenses de fonctionnement, alors qu'elles avaient augmenté de façon soutenue à hauteur de +5,9 %.

GRAPHIQUE 3 - TAUX DE CROISSANCE ANNUEL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT, SELON LE NIVEAU DE COLLECTIVITE



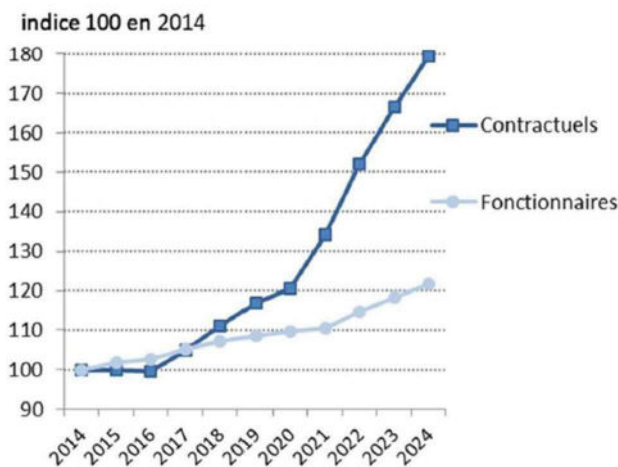
Source : DGCL. Données DGFtP. Budgets principaux. GFP : groupements à fiscalité propre

Les frais de personnel poursuivent également leur augmentation. Ils représentent environ 36 % des dépenses de fonctionnement des collectivités, et atteignent 78,4 Md€, contre 75 Md€ en 2023, soit une hausse de 4,8 %. L'évolution des dépenses de personnel est différenciée selon les types de collectivités. Elle est particulièrement dynamique pour le bloc communal avec +6,8 % pour les intercommunalités, et +4,5 % pour les communes, pour lesquelles elles représentent respectivement 31,7 % et 52,9 % des dépenses réelles de fonctionnement. A l'inverse, elles représentent 22,1 % pour les départements et croissent de +3,3 % et 19,3 % pour les régions où elles augmentent de +3,6 %.

L'augmentation des charges de personnel trouve ses origines dans les mêmes causes que l'année précédente, à savoir les mesures gouvernementales prises en faveur de la fonction publique.

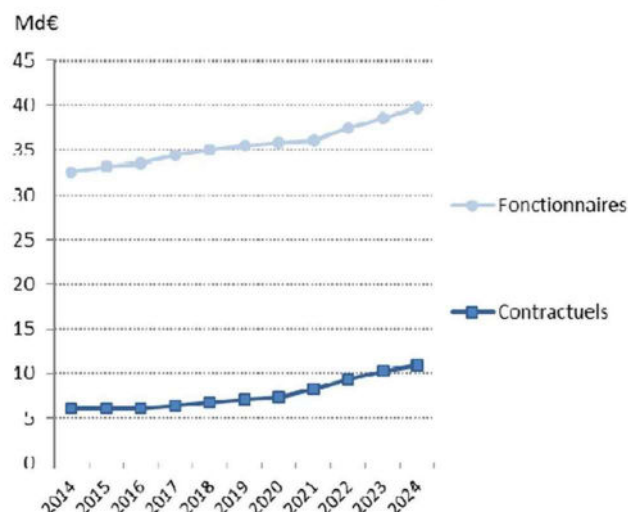
GRAPHIQUE 6 - REMUNERATIONS DES TITULAIRES ET DES CONTRACTUELS (HORS CONTRATS AIDES, HORS APPRENTIS)

EN EVOLUTION



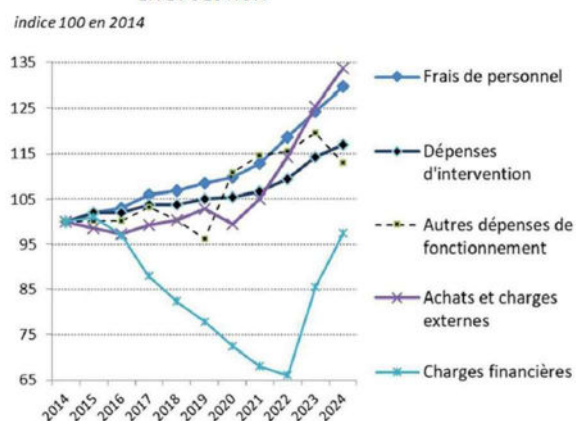
Source : DGCL. Données DGFIP. Budgets principaux.

EN MILLIARDS D'EUROS



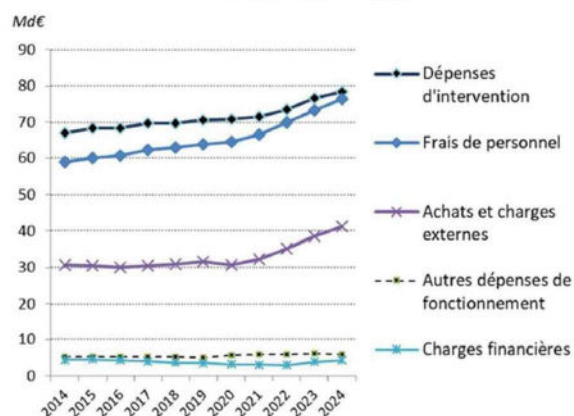
GRAPHIQUE 5 - DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

EN EVOLUTION



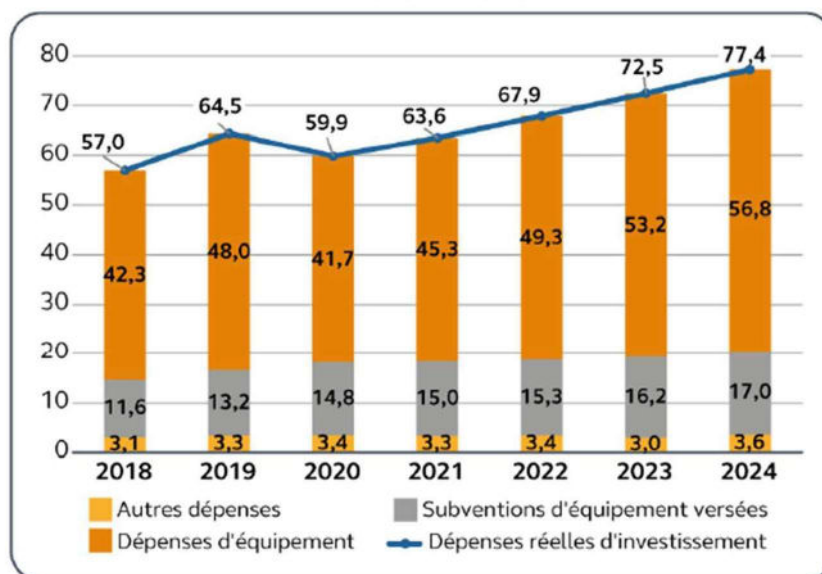
Source : DGCL. Données DGFIP. Budgets principaux.

EN MILLIARDS D'EUROS



Comme les années précédentes, l'augmentation des dépenses d'investissement a principalement été portée par le bloc communal qui représente presque 2/3 de l'investissement local. Les dépenses d'investissement des communes progressent de 9,3 %, celles des EPCI +11 %. Celles des régions augmentent de +6,6 %.

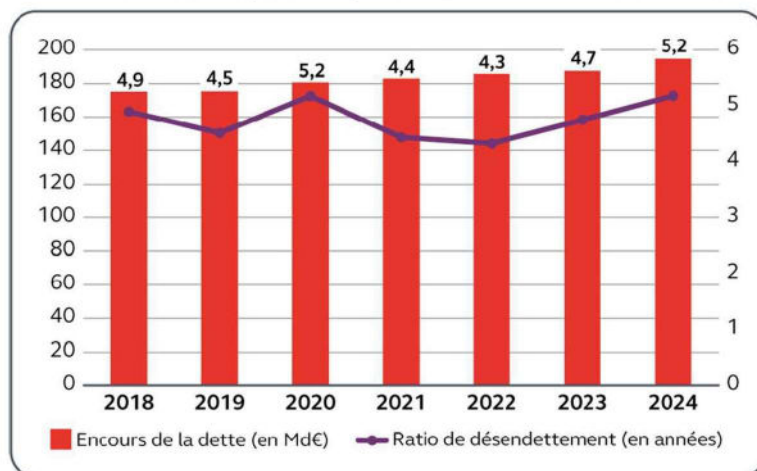
Graphique n° 5 : dépenses réelles d'investissement des collectivités (2018-2024, en Md€)



Source : Cour des comptes, d'après des données de la DGFIP

L'encours de dette des collectivités a progressé de près de 4 % et atteint 194,5 Md€. Celui des régions, des départements et des EPCI a augmenté deux fois plus que celui des communes, à hauteur de +2,1 Md€ chacun, contre +0,8 Md€.

Graphique n° 7 : endettement financier (en Md€) et ratio de désendettement (en années) des collectivités entre 2018 et 2024



Source : Cour des comptes, d'après des données de la DGFIP

2. Le Projet de Loi de Finances 2026

2.1 Contexte politique

L'élaboration des lois de finances depuis maintenant 3 ans s'effectue dans des contextes politiques particulièrement tendus. Après le vote d'une motion de censure ayant renversé le gouvernement Barnier le 2 décembre 2024, un nouveau gouvernement a été formé le 23 décembre, qui a présenté un nouveau projet de loi de finances, finalement adopté le 14 février 2025. La demande de confiance du Premier ministre devant le Parlement (article 49.1) le 8 septembre dernier a entraîné une nouvelle fois la chute du gouvernement, replongeant la France dans l'instabilité, alors que se préparait le PLF 2026.

A bien des égards, le PLF 2026 apparaît comme une répétition du PLF 2025.

Après l'échec de la commission mixte paritaire (CMP) sur le projet de loi de finances pour 2026 le 19 décembre, le gouvernement a présenté une loi spéciale afin d'assurer la continuité de l'Etat et de reconduire les services. Ainsi, toutes les dispositions et tous les crédits adoptés dans la loi de finances initiale pour 2025 continuent à s'appliquer en 2026. Pour l'Etat et les collectivités, cette situation n'est pas nouvelle puisqu'elle s'était déjà produite il y a un an.

Adoptée en l'espace de quelques heures à l'Assemblée nationale et au Sénat, le 23 décembre, la loi spéciale a été promulguée le 26 décembre 2025 et publiée au Journal officiel le 27 décembre. La loi spéciale de finances pour 2026 assure la continuité de l'Etat depuis le 1er janvier. Elle garantit les prélèvements sur recettes au profit des collectivités territoriales, et la continuité des crédits, mais impactera, en l'état, l'octroi de nouvelles dotations d'investissement. Le débat sur le projet de loi de finances pour 2026 devrait reprendre en janvier.

2.2 Continuité de fonctionnement

Jusqu'à l'entrée en vigueur de la loi de finances pour 2026, les prélèvements opérés sur les recettes de l'Etat au profit des collectivités territoriales sont évalués à 45 231 897 951 € et se répartissent ainsi :

- Au titre de la dotation globale de fonctionnement (DGF), 27 394 686 833 € ;
- Au profit du fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA), 7 654 000 000 € ;
- Au titre de la compensation d'exonérations relatives à la fiscalité locale, 710 856 803 € ;
- Pour les transferts de compensations d'exonérations de fiscalité directe locale, 378 003 970 € ;
- Pour la Dotation élu local, 123 506 000 € ;

3. La situation budgétaire et comptable de la Ville

3.1. Budget principal – résultats provisoires de l'exercice 2025

Les chiffres communiqués dans les tableaux suivants correspondent aux résultats provisoires du compte administratif 2025 **au 9 janvier 2026**, ils seront susceptibles d'évoluer d'ici la présentation du compte financier unique lors du conseil municipal du 26 février 2026.

3.1.1. Section d'investissement :

INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Chapitre	Montant en €	Chapitre	Montant en €
13 Subventions d'investissement		10 Dotations fonds divers et réserves	296 246,81
16 Emprunts et dettes assimilées	242 233,08	13 Subventions d'investissement	29 073,00
Opérations d'équipement	824 244,46	21 Immobilisations corporelles	
26 Participations et créances rattachées		26 Participations et créances rattachées	
27 Autres immobilisations financières		27 Autres immobilisations financières	
Total dépenses réelles	1 066 477,54	Total recettes réelles	325 319,81
Dépenses d'ordre	69 880,62	Recettes d'ordre	444 888,42
TOTAL EXERCICE	1 136 358,16	TOTAL EXERCICE	770 208,23
001 – Résultat N-1 reporté	133 161,95	001 – Résultat N-1 reporté	
TOTAL GENERAL	1 269 520,11	TOTAL GENERAL	770 208,23

Les résultats provisoires 2025 en Investissement seraient donc de – **499 311,88 €**. Ce résultat 2025 sera reporté en dépenses d'investissement au BP 2026 (chapitre 001).

Par ailleurs, les reports - c'est-à-dire les opérations engagées non encore liquidées - s'élèvent à 342 797,27 € en dépenses et 139 845,44 € en recettes. La section d'investissement présente donc un déficit de financement de 702 263,71€.

Les principales recettes d'investissement sont les suivantes :

- La taxe d'aménagement perçue au titre des autorisations d'urbanisme pour 25 742,87 €
- Les subventions d'investissement reçues pour 29 073 €
- La vente de terrain pour 345 335,71 €
- Les recettes d'ordre concernant les amortissements.

Les dépenses d'investissement sont principalement les dépenses d'équipements liées aux différentes opérations en cours et le remboursement du capital des emprunts.

3.1.2. Section de fonctionnement :

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Chapitre	Montant en €	Chapitre	Montant en €
011 Charges à caractère général	1 118 455,40	70 Produits des services, du domaine	259 308,57
012 Charges de personnel	1 811 119,49	73 Impôts et taxes (sauf 731)	611 163,26
		731 Fiscalité locale	1 801 243,08
014 Atténuation de produits	29 720,00	74 Dotation et participation	1 428 826,46
		75 Autres produits de gestion courante	331 574,75
65 Autres charges de gestion courante	393 282,29	013 Atténuation de charges	19 399,20
66 Charges financières	76 598,16	76 Produits financiers	5,88
67 Charges spécifiques	2 636,52	77 Produits spécifiques	312 383,50

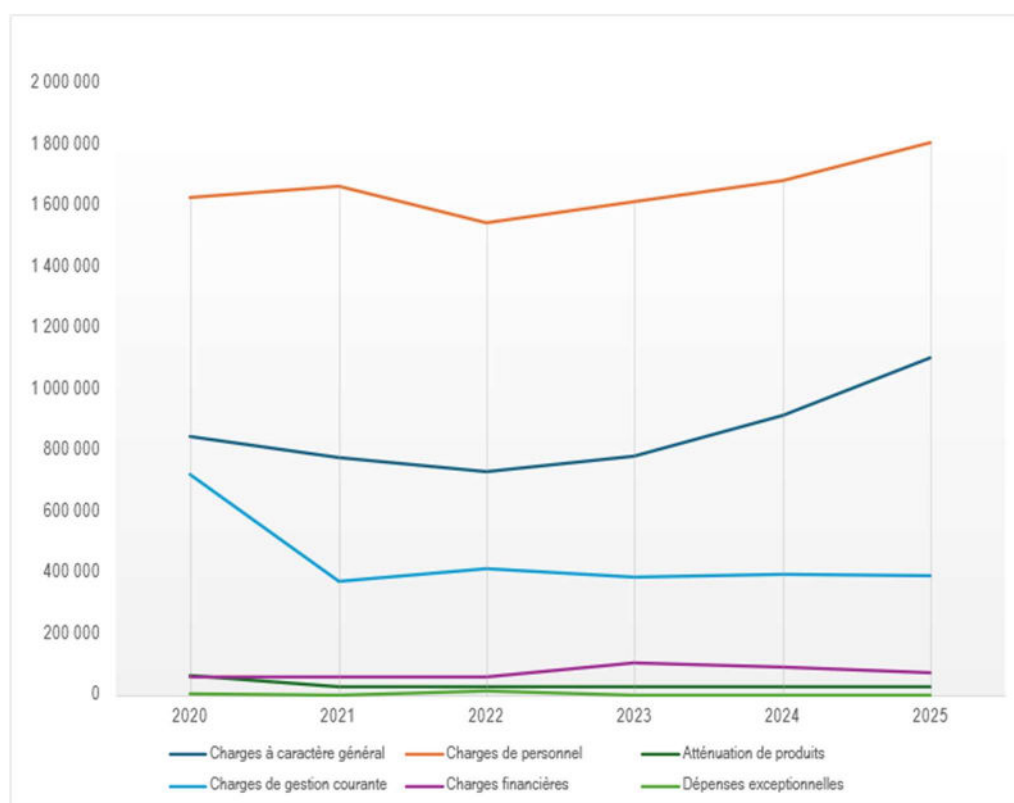
68 Dotations aux provisions			
Total dépenses réelles	3 431 811,86	Total recettes réelles	4 763 904,70
Dépenses d'ordre	444 888,42	Recettes d'ordre	69 880,62
TOTAL EXERCICE	3 876 700,28	TOTAL EXERCICE	4 833 785,32
		002 Résultat N-1 reporté	3 542 738,32
TOTAL GENERAL	3 876 700,28	TOTAL GENERAL	8 376 523,64

En fonctionnement, le résultat provisoire de l'année 2025 s'élève donc à **957 085,04 €**, soit un résultat cumulé de **4 499 823,60 €**, dont 3 542 738,32 € d'excédent reporté (exercice N-1).

Les principales dépenses de fonctionnement sont les suivantes :

- Les charges courantes ou charges à caractère général (Chap.011) : elles recouvrent les dépenses énergétiques, les frais d'alimentation pour la restauration scolaire notamment, les dépenses d'entretien courant des bâtiments, les frais de télécommunication, les contrats...
- Les charges de personnel (Chap.012) : elles recouvrent la rémunération des agents, les cotisations patronales, l'assurance du personnel...
- Les autres charges de gestion courante (Chap.65) : il s'agit essentiellement des dépenses relatives aux indemnités des élus et aux subventions versées.
- Les charges financières (Chap.66) : elles correspondent aux intérêts des emprunts contractés (le remboursement des emprunts est une dépense d'investissement).

L'évolution des dépenses réelles depuis 2020

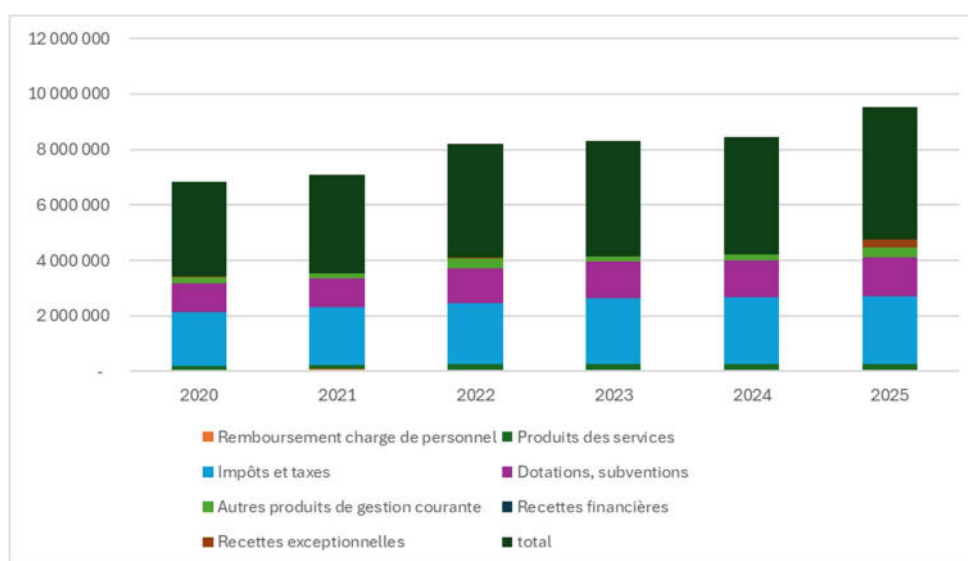


Les principales **recettes de fonctionnement** sont les suivantes :

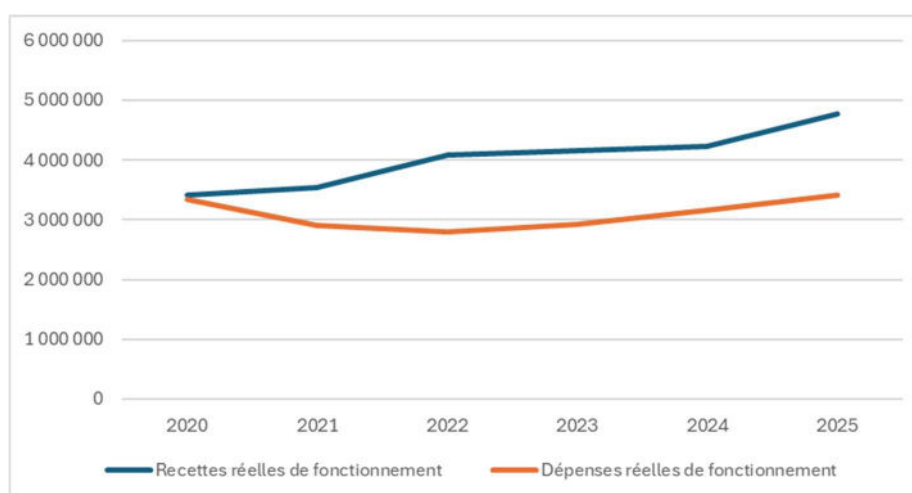
- Les produits des services (Chap.70) : il s'agit des recettes perçues pour les services rendus et dont les tarifs sont fixés par le conseil municipal (restaurant scolaire, garderie, cimetière, location du forum...) ;

- Les impôts et taxes (Chap.73) : on distingue d'une part les recettes issues de la fiscalité locale (taxe foncière principalement), des recettes issues de reversements intercommunaux comme l'Attribution de Compensation (AC) d'autre part ;
- Les dotations, subventions et participations (Chap.74) : ces recettes correspondent aux dotations versées par l'Etat avec principalement la compensation pour les exonérations de taxe foncière et de taxe d'habitation, mais également les participations de la CAF ou encore du Département ;
- Les « autres produits de gestion courante » (Chap.75) correspondent essentiellement aux loyers et redevances perçues.

Les recettes de fonctionnement ont évolué de la façon suivante entre 2020 et 2025 :



Depuis 2020, pour la section de fonctionnement, les recettes réelles et les dépenses réelles ont évolué comme suit :

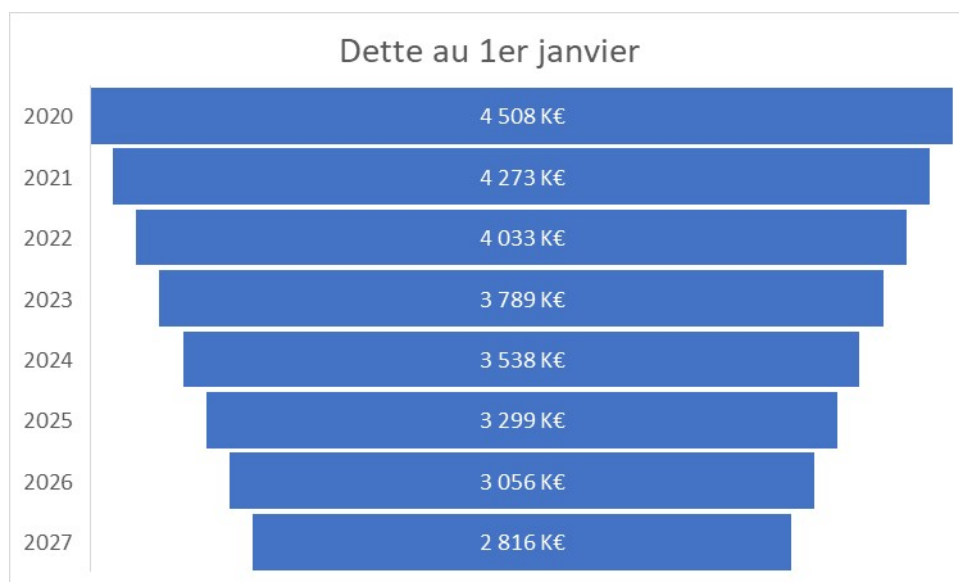


3.2 - La dette

La dette en capital au 1^{er} janvier 2026 est de 3 056 379 €. Le détail par prêteur est listé comme suit :

Banque	Projets	Capital d'origine	Date début	Date de fin	Durée	Type de taux	Taux d'intérêt	Encours au 1er janvier 2026	Intérêts 2026 estimation	Remboursement capital 2026	Dernier taux connu si variable
Caisse d'épargne	C. épargne - Cœur de Bourg	2 117 000 €	31/03/2009	31/03/2039	30 ans	Variable	Euribor 3 mois + 0,04% l'an	1 061 560 €	21 310 €	72 463 €	2,060%
	C. épargne - Immeuble destiné à la future bibliothèque, gymnase des Coteaux, l'allée Valès dunes	2 500 000 €	22/01/2015	15/05/2039	24 ans	Fixe	2,310%	1 573 303 €	35 477 €	100 512 €	
	C. épargne - Voirie rue de Troarn / Bureau CDC	464 100 €	10/06/2011	10/06/2031	20 ans	Fixe	1,260%	165 640 €	1 958 €	27 522 €	
Crédit agricole	Crédit agricole - Restaurant scolaire	560 000 €	15/02/2014	15/02/2034	20 ans	Variable	Euribor 3 mois + 1,51% l'an	231 000 €	7 713 €	28 000 €	3,498%
DEXIA	CAFFIL - Réhabilitation réseaux eaux pluviales	153 000 €	01/04/2003	01/10/2027	25 ans et 9 mois	Fixe	5,330%	20 949 €	915 €	10 197 €	
	CAFFIL - Réhabilitation réseaux eaux pluviales	29 000 €	01/06/2003	01/12/2027	25 ans	Fixe	5,200%	3 927 €	167 €	1 912 €	
	CAFFIL - Aménagement zone d'activité	145 000 €	01/10/2005	01/07/2025	20 ans	Variable	Euribor 3 mois				2,578%
Total								3 056 379 €	67 541 €	240 607 €	

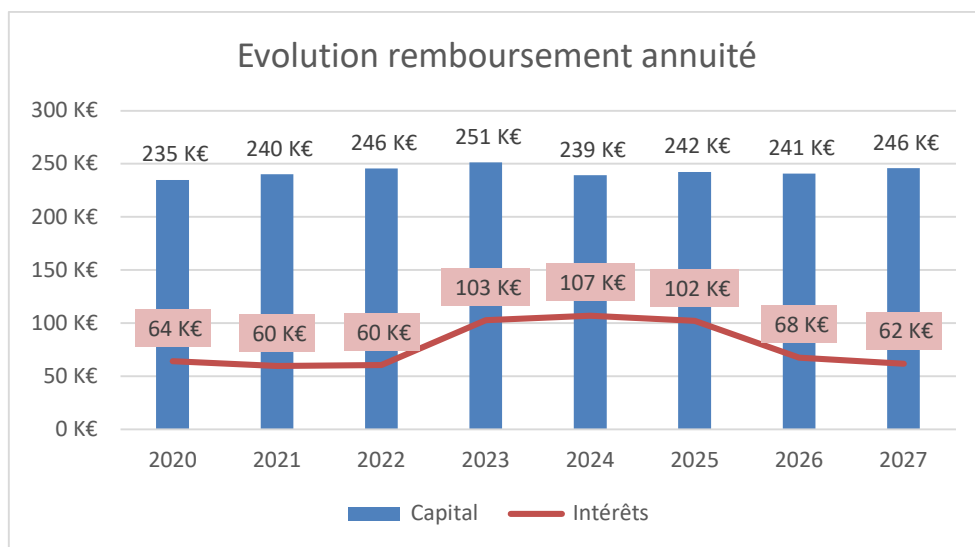
La Ville poursuit sa politique de désendettement, conformément au tableau ci-dessous :



Au 1^{er} janvier 2026, l'endettement d'Argences est de 765 € par habitant quand la moyenne nationale des villes de la strate est de 703 € par habitant (donnée 2024). La capacité de désendettement de la Ville est passée de 3 à 2 années :

Année	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Capacité de désendettement en nombre d'années	54	6	3	3	3	2

Ce ratio permet d'estimer le nombre d'années nécessaires à la collectivité pour rembourser la totalité du capital de sa dette en supposant qu'elle y consacre l'intégralité de son épargne brute chaque année.



3.3 - La masse salariale

3.3.1 Les effectifs de la collectivité

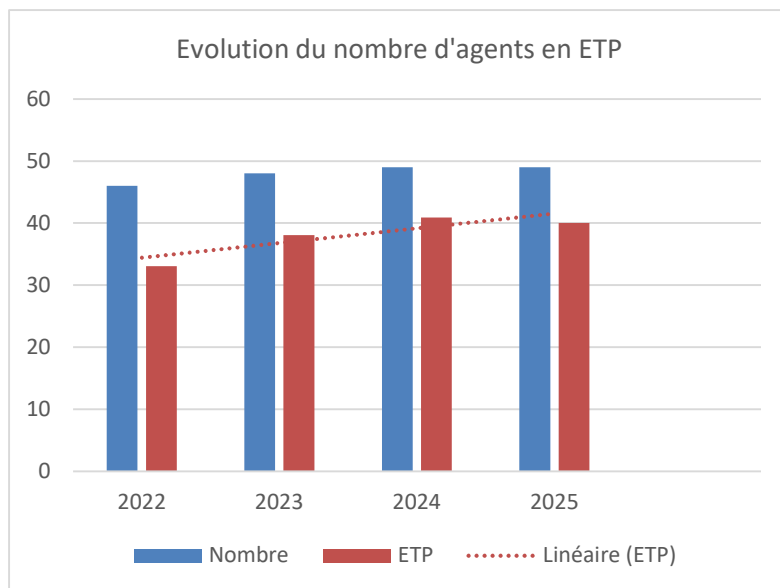
La collectivité peut s'appuyer sur 49 agents dont 39 fonctionnaires, 6 contractuels permanents et 4 contractuels non permanents.

Cela représente 40,21 ETP (équivalents temps plein). La masse salariale représente 53 % des dépenses de fonctionnement en 2025, un niveau qui reflète l'importance des services municipaux gérés en régie directe par des agents employés par la Ville.

La répartition par filière est détaillée dans le tableau ci-dessous :

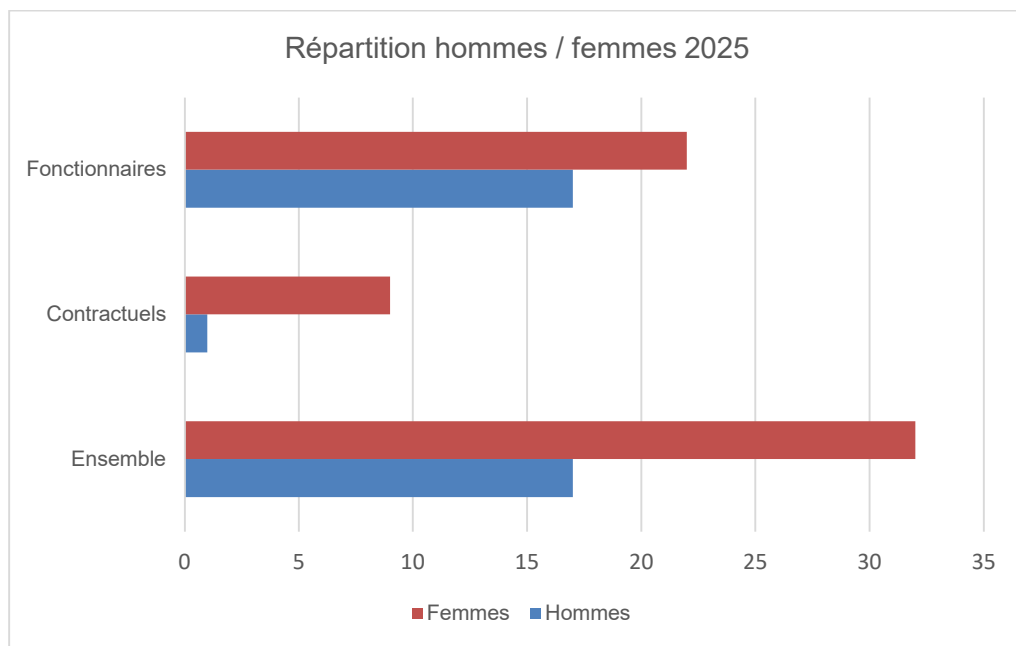
Filière	Titulaires et stagiaires		Contractuels		Ensemble	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Administrative	6	15	1	10	7	14
Technique	26	68	7	70	33	68
Culturelle	0	0	1	10	1	2
Sociale	3	7	0		3	6
Police	2	5	0		2	4
Animation	2	5	1	10	3	6
TOTAL	39	100	10	100 %	49	100 %

L'évolution du nombre d'agents en ETP évolue comme suit :

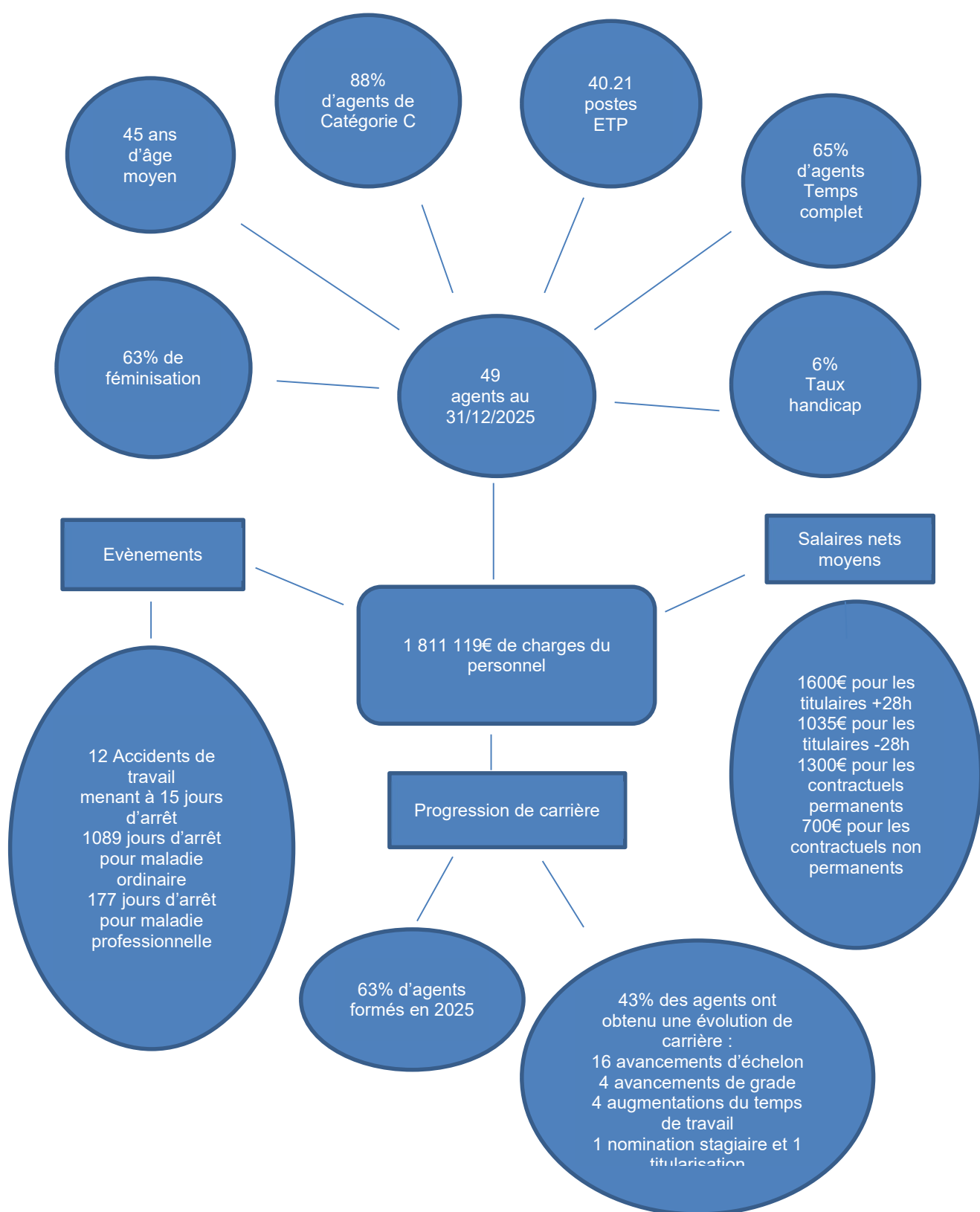


En 2025, 6 agents ont quitté la collectivité (2 départs pour démission, 2 départs pour fin de contrat, 1 mutation, 1 décès) et 6 agents sont arrivés (1 par mutation et 5 contractuels dont 1 apprentie). La moyenne d'âge a sensiblement augmenté.

La répartition par genre et par statut figure dans le tableau ci-dessous :



3.3.2 Les chiffres clés :



3.3.3 Les impacts législatifs :

Le budget du chapitre 012 sera impacté par les évolutions législatives suivantes

- Hausse de la contribution employeur CNRACL : le taux passe de 34.65% à 37.65%,
- Augmentation du SMIC (+1.18%),
- Augmentation du taux de cotisation auprès du Centre de Gestion : il passe de 0.80% à 0.86%,
- Augmentation du taux patronal de la cotisation d'assurance vieillesse déplafonné : il passe de 2.02 à 2.11%.

Au chapitre 65, une revalorisation du régime indemnitaire des élus est attendue. En effet, la loi de décembre 2025 prévoit une augmentation de 6 % des indemnités des élus pour les communes dont la population est comprise entre 3500 et 10 000 habitants. Elle sera effective dès parution du décret d'application.

4 - 2026 : Conforter les engagements pris et préparer la ville de demain :

A l'instar de l'année passée, les orientations suivantes seront proposées pour l'élaboration du Budget primitif 2026 :

➤ Au niveau des dépenses :

- Un effort pour maîtriser les dépenses de fonctionnement :
Il s'agit notamment d'absorber l'inflation des postes de dépenses contraints (masse salariale, contrats d'assurance, dépenses énergétiques, denrées alimentaires...).
- En investissement, la priorité des crédits sera allouée au projet de rénovation et de réhabilitation de l'école maternelle, aux dépenses permettant de réaliser des économies d'énergie ou l'achat d'équipement entraînant des gains de productivité, et la sécurisation des espaces publics par l'installation d'équipements ou la réalisation de travaux.

➤ Au niveau des recettes :

- Des taux d'imposition des taxes foncières bâties et non bâties resteront inchangés.
- L'absence de recours à de nouveaux emprunts.
- La recherche systématique de financements pour les actions menées, en investissement comme en fonctionnement.

4.1 – Travaux, voirie et cadre de vie :

Les travaux de réfection des espaces publics seront poursuivis, notamment le parking situé devant la mairie. Des trottoirs seront également rénovés. Par ailleurs, les travaux d'adduction d'eau de la rue Joffre étant terminés, une étude sera lancée pour la réfection de cette rue, afin de revoir son aménagement et diminuer la vitesse de circulation. Nous procéderons aux travaux ou à l'achat d'équipements nécessaires à la sécurisation des espaces.

Une somme sera affectée à la reprise de concession aux cimetières et l'enveloppe consacrée au fleurissement sera confortée.

Des corbeilles de tri bi flux seront installées sur le territoire communal.

4.2 – Environnement, réseaux et sécurité :

La sécurisation de la route de Vimont sera poursuivie. Après la réalisation du trottoir effectué en 2025, des aménagements seront réalisés afin de permettre aux piétons de traverser la route

en toute sécurité. Le marché sera également sécurisé par l'achat de barrières et mobilier urbain.

Notre police municipale se verra dotée d'un système de procès-verbaux électroniques. L'acquisition d'un nouveau radar pédagogique est en réflexion.

Concernant la sécurisation des espaces publics, des crédits seront alloués pour la réalisation des peintures routières, la signalisation, le broyage des bermes ou l'hydrocurage des réseaux.

4.3 – Administration générale et ressources humaines

A effectif constant, la masse salariale sera en augmentation. Une nouvelle autolaveuse sera achetée pour l'entretien du Forum. Une enveloppe sera consacrée pour les missions du service prévention.

Le serveur informatique de la mairie nécessitera son remplacement. Cette démarche s'inscrira également dans une recherche de sécurisation des données et de prévention contre le piratage.

4.4 – Affaires scolaires et jeunesse :

Le projet de rénovation des écoles est maintenant bien lancé. Le permis de construire a été déposé en fin d'année et l'architecte travaille actuellement sur le dossier de consultation des entreprises. Les différentes études sont maintenant réalisées. Les travaux devraient commencer au cours du premier semestre 2026. Une enveloppe importante sera consacrée à ce projet.

Par ailleurs, des travaux d'entretien seront également réalisés dans la partie non concernée par le projet de rénovation. Le patio sera repeint et le sol de quelques ateliers sera changé. Différents équipements seront achetés (sèche-mains, tabourets, rideaux et stores, etc.).

Une enveloppe sera affectée aux projets du Conseil Municipal des Jeunes et des crédits seront alloués pour l'organisation du mini-camp et des différentes sorties du centre de loisirs.

Le centre de loisirs et le restaurant scolaire se verront dotés de crédits nécessaires à l'acquisition d'équipements ou de mobilier (aspirateurs, armoires, vestiaires, enceinte et micro, rampe à plateaux, robots de cuisine).

4.5 – Communication, informations :

Le budget du service communication sera reconduit. Une enveloppe sera consacrée à l'achat de goodies et à l'acquisition de matériel de sonorisation pour la salle du Conseil.

Par ailleurs, une consultation sera réalisée pour renouveler le contrat « illuminations ».

4.6 - Solidarité et affaires sociales :

Le renforcement de la qualité d'accueil du CCAS a été réalisé en 2025, par la nomination d'un agent référent. Les missions seront développées afin d'accompagner la population la plus fragile.

Le budget alloué au repas des aînés et du colis des anciens sera conforté.

4.7 - Culture et animations :

Afin d'accompagner le développement de la lecture publique, le budget sera reconduit, pour permettre de procéder à l'acquisition de nouveaux livres, abonnements. Par ailleurs, une enveloppe sera consacrée aux diverses animations organisées par la bibliothèque.

2025 a été une année riche en animations (millénaire du marché et du moulin, médiévales, fête de la musique, feu d'artifice, etc.). L'enveloppe affectée aux différentes animations sera maintenue pour permettre de nous retrouver tout au long de l'année.

4.8 - Associations :

Le budget consacré aux subventions des associations sera reconduit en 2026. Par ailleurs, la commune poursuivra la rénovation de ses équipements sportifs (portes du gymnase des marronniers, sanitaires extérieurs du stade de football, rénovation du terrain couvert de tennis et réfection de la résine du sol du gymnase des coteaux). Des demandes de subventions seront déposées pour l'ensemble de ces projets.

Les services de la Ville seront également mobilisés pour accompagner les associations dans leurs différentes manifestations.